

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT**  
**DU 19 JUIN 2018**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018**

**I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**

- Le sport

**II – Rapports**

1 – 28432 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville - Fonds d'Initiatives Locales, pour un montant total de 15 500 euros.

**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**

2 – 28385 - Crèche Rochaix 3 - Aménagement d'une crèche tiroir - 52 rue Rochaix, 69003 Lyon - Opération n° 03024003 - Lancement des études et travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015 - 1 - Programme n°00002.

**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**

3 – 28327 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

**RAPPORTEUR : A. BLEY**

4 - 28176 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros.

**RAPPORTEUR : R. JACQUET**

5 – 28328 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

**RAPPORTEUR : J. F. BEL**

6 – 28431 - Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement - autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – approbation et autorisation de signature des conventions afférentes.

Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grand Lyon Habitat pour une action sur la Duchère.

**RAPPORTEUR : F. VIDAL**

7 – 28445 - Programmation 2018 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

**RAPPORTEUR : ROLLAND -VANNINI**

8 – 28414 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable.

**RAPPORTEUR : L. BRIATTE**

9 – 28174 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018, pour un montant total de 87 882 euros.

**RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE**

10 - 28430 - Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros.

**RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE**

11 – 28429 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la santé (politique de la ville volet santé et soutien aux personnes fragilisées) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 35 300 euros.

**RAPPORTEUR : N.ROLLAND-VANNINI**

12 – 28413 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2018.

**RAPPORTEUR : C. RICHNER**

13 - 28394 - Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

14 - 28420 - Illuminations 2017 – Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 29 179 euros.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

15 – 28376 - Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

16 – 28377 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA et enveloppe "Casino" pour un montant global de 125 000 euros - Approbation d'une convention.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

17 – 28378 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 131 500 € - Approbation de conventions avec les associations compagnie Propos et Ramdam.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

18 – 28379 - Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 70 300 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application financière.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

19 – 28462 - Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

20 – 28479 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Lamartine pour l'organisation de la manifestation "La P'tite Martine", le dimanche 9 septembre 2018.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

21 – 28380 - Construction d'une bibliothèque 3e Est Lacassagne – 84 rue Lacassagne à Lyon 3e - Opération n° 03388002 - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

22 – 28398 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte.

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

23 - 28399 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018.

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

24 – 28374 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité.

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

25 - 28438 - Refonte des tarifs publics des patinoires municipales applicables au 1er septembre 2018.

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

26 – 28439 - Modification du Règlement Intérieur des patinoires municipales.

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

27 – 28505 - Lancement de l'opération n° 63001628 "Mise en place d'un pilotage sur l'installation d'éclairage public d'une partie du quartier de Montchat" à Lyon 3e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013.

**RAPPORTEUR : L. PEISER**

28 – 28354 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 208 581,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation lourde et de restructuration d'une résidence sociale de 262 logements situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3<sup>e</sup>.

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

29 – 28355 - Modification de la délibération n°2018/3645 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 149,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 12 logements (9 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 24, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>e</sup>.

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

### **III --Questions diverses**

---

**VILLE DE LYON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DU 3<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**SÉANCE DU : 19 JUIN 2018**

**SAISINE DU : 04 JUIN 2018**

**COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 20 JUIN 2018**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 13 JUIN 2018**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU**

**JOUR DE LA SÉANCE : 36**

---

**PRÉSIDENT :** Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
**SECRÉTAIRE :** Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

---

**Présents :** Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Ali KISMOUNE, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Mohamed-Hanafi BENZAOUI.

**Absents excusés :** Martine ELBAHAR, Yann BEN HAYOUN, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre BERAT, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Alain QUESSADA.

**Dépôts de pouvoirs :** Yann BEN HAYOUN, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Anne BRUGNERA, donnent pouvoir à Claudine RICHNER, Catherine PANASSIER, Lucie BRIATTE, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

**Situation de départ : le nombre de voix est de 23 (19 + 4 pouvoirs)**

**C. PANASSIER :** « Bienvenue à vous tous. Ce soir, nous avons un Conseil d'arrondissement en deux temps. Nous allons commencer par un CICA sur la thématique du sport, dans la ville et dans l'arrondissement. J'ai le plaisir d'accueillir Jean-Louis COSTE-CHAREYRE, Directeur des sports de la Ville de Lyon, qui va animer ce CICA avec notre adjoint Abdel ACHACHE que tout le monde connaît et dont tout le monde connaît l'investissement pour la dynamique sportive de notre arrondissement. Je vais leur laisser la parole.

Juste avant, nous allons faire l'appel. Lucie BRIATTE va s'en charger ».

**L. BRIATTE :** « Merci Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. »

**Madame Lucie BRIATTE procède à l'appel.**

### **I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**

- Thème : Le sport

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3ème arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

**C. PANASSIER :** « Merci à tous. Nous allons passer à notre Conseil d'arrondissement proprement dit. »

#### **- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018**

**C. PANASSIER :** « Nous allons tout de suite commencer par l'approbation du procès-verbal de a séance du 15 mai 2018 pendant Laurent PEISER regagne sa place. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **I – Rapports**

**C. PANASSIER :** « Nous allons devoir libérer Jérôme MALESKI. Nous allons commencer par les rapports qui concernent le domaine de la culture, notamment le rapport n°13 : programmation de la fête de la musique 2018. »

#### **13 - Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier:** « Merci Madame le Maire « libération », c'est peut-être un grand mot ! Ce serait plutôt changer l'ordre du Conseil. Je vous remercie d'avoir accéder à ma demande.

Comme vous le savez, la fête de la musique aura lieu, comme chaque année, depuis plusieurs décennies, le 21 juin. Il y aura plusieurs manifestations dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, avec des lieux comme Monchat qui va voir plusieurs manifestations dans la soirée, La Maison pour tous aussi, la salle des Rancy qui est Place Guichard, sur le square Bir Hakeim. Nous allons aussi avoir des manifestations sur les berges. Donc plusieurs lieux de manifestations. Nous sommes concernés par deux demandes de subvention : place Guichard, par la Maison pour tous, salle des Rancy et ensuite le square Bir Hakeim pour l'association Baila con Migo. Ce sont deux subventions d'un montant de 1 000 euros. Je vous demande bien évidemment, de voter favorablement pour ces demandes. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **14- Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 29 179 euros**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier:** « Comme chaque année, il s'agit d'un complément de financement, suite aux factures qui ont été acquittées par les commerçants. Six mois après la réalisation de la manifestation du 8 décembre, nous votons un complément de subvention. Là, nous nous prononçons pour l'association des commerçants Rouget de l'Isle et Félix Faure, pour un montant de 1 589 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15 – Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier:** « Nous ne sommes pas concernés par les 29 associations, bien évidemment, mais il s'agit de la subvention globale qui est allouée par le casino de Lyon. En fait, plusieurs associations, dans le 3<sup>ème</sup>, sont concernées. Il y a l'ensemble Céladon qui est un ensemble spécialisé plutôt en musique baroque, qui a son siège dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a une association que je ne vous présente pas, bien évidemment, que tout le monde connaît, et qui est l'Harmonie Monchat Monplaisir, pour un montant de 2 000 euros.

Je vous demande de voter favorablement pour ces deux demandes de subventions. Ce sont des dossiers qui reviennent régulièrement chaque année, avec la même enveloppe. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16 – Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA et enveloppe "Casino" pour un montant global de 125 000 euros - Approbation d'une convention**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier:** « C'est le fonds d'intervention pour les musiques actuelles. Là encore, ce sont des subventions traditionnelles pour des associations que vous connaissez. Là, il s'agit de l'association « De l'autre côté du pont ». C'est le bar qui propose des cafés concerts et des concerts, et qui se trouve Cours Gambetta.

Je vous demande, bien évidemment, de voter favorablement pour cette subvention pour un montant de 2 000 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17 – Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 131 500 € - Approbation de conventions avec les associations compagnie Propos et Ramdam**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier:** « Il s'agit du fonds d'intervention culturelle pour la danse, comme vous l'avez dit Madame le Maire, et pour le cirque. Plusieurs associations sont concernées aussi, ayant leur siège dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement ou participant à la vie culturelle de l'association directement. Nous avons l'association Hip Hop de Lyon qui a son siège 19, rue de la Rize, l'association Tie Break qui a son siège 46, rue du Professeur Rochaix, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, que nous connaissons bien, puisque c'est elle qui a participé à Maillage. Nous avons également la compagnie Rêves de singes qui a son siège à la friche Lamartine, Rue Lamartine, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, et qui va également participer à Tout le monde dehors, avec un superbe spectacle qui aura lieu sur la Place Voltaire.

- Hip Hop : 5 000 euros ;
- La Compagnie Tie Break : 2 000 euros ;
- Rêves de singe : 2 000 euros.

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18 – Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 70 300 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application financière**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Concernant les arts visuels, toujours le fonds d'intervention culturel. Là encore, ce sont des dossiers qui sont traditionnels et qui sont présentés à cette période, régulièrement, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, pour des associations qui ont montré tout leur art et tout leur intérêt culturel. On a l'association AADN. Je vous rappelle que c'est cette association qui avait fait Les hommes debout, il y a quelques temps, sur la Place Gabriel Péri. Il y a une autre association qui s'appelle Crossed lab avec laquelle on travaille régulièrement. Il y a aussi une autre association qui a son siège Cours de la Liberté, qui s'appelle Enjeux sur Image. On a plusieurs demandes de subventions, et bien évidemment, il y a l'espace Hillel qui n'est plus à présenter non plus. Il se situe Boulevard Vivier Merle.

- AADN : 6 000 euros ;
- Enjeux sur Image : 2 000 euros ;
- Espace Hillel : 3 500 euros.

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**19 – Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions**

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Toujours le fonds d'intervention culturel. Concernant le théâtre, des compagnies que vous connaissez. Une compagnie qui est pour la friche Lamartine, l'association Lamartine. Elle demande une subvention de 2 000 euros. Il y a une compagnie que nous adorons tous ici, et en tous les cas, que j'adore particulièrement, et pour laquelle j'ai une grande affection, c'est la compagnie AntepriMA, avec un spectacle qui s'appelle « Du piment dans les yeux ». C'est un spectacle qui a fait une tournée régionale et même nationale puisqu'elle s'est produite au Creusot et dans de nombreuses autres villes françaises. Ensuite, pour cette subvention, nous avons la compagnie Y qui a son siège Rue Turbil. Nous avons aussi le groupe Fantomas qui est dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, Rue de l'église.

- Lamartine : 2 000 euros ;
- AntepriMA : 1 500 euros ;
- Compagnie Y : 2 000 euros ;
- Groupe Fantomas : 4 000 euros.

**C. PANASSIER :** « Oui. »

**L. LASSAGNE :** « Merci Madame le Maire. Deux questions concernant la compagnie En acte et la compagnie Premier acte. Ce sont des compagnies dont le siège est à Villeurbanne et qui, apparemment, travaillent avec le TNP. Elles figurent dans les subventions de Lyon. Je ne sais pas si vous avez plus d'informations sur ces deux compagnies. »

**J. MALESKI :** « Oui. C'est parce qu'elles ont fait des interventions sur Lyon. La compagnie Acte fait régulièrement des manifestations à Lyon. Je vous rappelle que la compagnie Acte, c'est la compagnie qui avait fait le spectacle sur la barre du 100, Cours Lafayette. C'est une compagnie qui est dirigée par Annick CHARLOT et qui est tout à fait exceptionnelle. D'ailleurs, suite au spectacle qui avait été organisé sur la barre du 100, Cours Lafayette, le spectacle avait été reproduit à Paris, à la Gare de Lyon. Cela avait été le début d'une tournée internationale, je dirais, puisqu'elle est allée en Belgique aussi. C'est une compagnie qui intervient et qui a son siège à Villeurbanne mais qui est subventionnée pour des manifestations sur Lyon. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21 – Construction d'une bibliothèque 3e Est Lacassagne – 84 rue Lacassagne à Lyon 3e - Opération n° 03388002 - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique**

**C. PANASSIER :** « Parlez-nous de la bibliothèque Yourcenar. »

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Mais oui, Madame le Maire. C'est toujours un plaisir de parler de belle bibliothèque Yourcenar qui rencontre un succès incroyable et grandissant auprès de toute la population du 3<sup>ème</sup> mais au-delà. Vous savez qu'il y avait eu quelques soucis pour le lancement de cette bibliothèque, suite à un problème du parquet qui avait eu quelques petites difficultés à rester comme il aurait dû rester. En fait, il gondolait. Il s'agit simplement des travaux qui ont été faits sur cette bibliothèque pour qu'elle puisse ouvrir quand il le fallait. Je vous demande bien évidemment de voter favorablement. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Madame PANASSIER ne prend pas part au vote.**

**20 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Lamartine pour l'organisation de la manifestation "La P'tite Martine", le dimanche 9 septembre 2018.**

**C. PANASSIER :** « A-t-on parlé de la P'tite Martine ? »

**J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Mais non, Madame Le Maire. Vous m'avez perturbé, justement ! Je m'attendais à ce qu'on parle de la P'tite Martine et tout de suite, vous sautez sur Yourcenar... Vous savez que toutes les années, la friche Lamartine organise un festival qui s'appelait Lamartine à la plage. Là, ils ont souhaité réduire un peu la voilure et le festival qui avait lieu sur plusieurs jours n'aura lieu que sur un jour. C'est pour cela que cela a changé de nom, puisque Lamartine à la plage est devenu La P'tite Martine, du fait de sa taille qui a été réduite. C'est quand même la même idée. C'est une manifestation qui remporte un grand succès mais qui ne se déroulera que sur une journée et non plus sur trois jours.

Bien évidemment, on vote favorablement pour cette subvention. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**J. MALESKI :** « Je suis ravi de voir que tous les rapports culturels sont votés à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement. Je vous remercie. »

**C. PANASSIER :** « Je voulais juste préciser que je ne prenais pas part au vote du rapport concernant la bibliothèque Yourcenar qui a été construite par Grand Lyon Habitat que j'ai le plaisir de présider.

Je profite du fait d'avoir la parole pour dire que – et la longue intervention de Jérôme MALESKI, ce soir, le démontre – combien la vitalité culturelle de notre arrondissement est grande et nécessaire. Cette diversité qui s'est exprimée à travers l'ensemble des rapports, est un gage de pluralisme et d'ouverture. Comme c'est le cas dans notre arrondissement, la culture doit nécessairement être plurielle. Elle peut parfois, à prime abord, être confidentielle mais elle doit aussi apporter du divertissement. Elle peut être de renommée ou porteuse d'un projet fédérateur de proximité mais quelle que soit sa forme, son contenu, nous serons tous d'accord pour dire que la culture est essentielle. Elle valorise le capital humain, crée du lien social, apporte une ouverture, cultive le dépassement intellectuel, divertit, crée du partage, du dialogue.

Alors que la semaine dernière, nous avons tous ou presque, assisté à la troisième édition de Maillage dans une Bourse du travail complètement pleine, nous savons combien il est important de soutenir ces associations et ces artistes qui au-delà de leurs créations, portent un véritable projet de construire ensemble, au cœur de notre arrondissement.

C'est pourquoi je tenais vraiment à saluer une nouvelle fois, le travail réalisé par l'ensemble des acteurs et par vous, Monsieur l'adjoint Jérôme MALESKI.

Juste un petit clin d'œil quand même pour revenir sur Maillage et la réussite de cette soirée. Il y avait plus de 1 000 personnes dans la Bourse du travail. Normalement, c'est la soirée jeunesse, celle qu'on a voulu créer, tous ensemble, au lendemain des premiers attentats. En fait, il n'y avait pas que des jeunes. C'était une soirée totalement intergénérationnelle, très dynamique, et où des jeunes nous ont montré leur talent, avec beaucoup de générosité. Franchement, c'était une soirée tout à fait exceptionnelle. J'espère qu'on en vivra, avec le 3<sup>ème</sup> arrondissement, encore de nombreuses d'aussi sympathiques et d'une telle qualité.

Nous allons pouvoir libérer Jérôme MLALESKI qui se doit d'aller représenter le Maire de Lyon à une manifestation. Nous le remercions encore et nous allons reprendre le cours de ce Conseil d'arrondissement en revenant au premier rapport et en donnant tout de suite la parole à Nathalie ROLLAND-VANNINI. »

**1 – Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville - Fonds d'Initiatives Locales, pour un montant total de 15 500 euros.**

**N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier :** «Merci. Lors d'une séance précédente, vous aviez approuvé différentes programmations financières au titre de la politique de la ville, relatives au fonds associatif local ainsi qu'une subvention à l'association Anciela qui a mis en place un espace ressources dédiés à l'accompagnement des conseils citoyens de Lyon.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée, à cette date, et prête à être soumise à votre approbation, je vous propose aujourd'hui, de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes pour un total de 15 500 euros. Je précise néanmoins que dans le 3<sup>ème</sup>, nous ne sommes concernés que par 1 000 euros attribués au Centre social BONNEFOI pour aider au fonctionnement du Conseil citoyen dont j'ai parlé au préalable. On a aussi 1 500 euros pour l'association ADOS qui organise un voyage culturel en famille, à Paris, pour ses adhérents. Je vous remercie de bien vouloir approuver ces deux propositions de subventions. »

**C. PANASSIER :** «On connaît le sérieux du travail d'ADOS notamment».

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2 – Crèche Rochaix 3 - Aménagement d'une crèche tiroir - 52 rue Rochaix, 69003 Lyon - Opération n° 03024003 - Lancement des études et travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015 - 1 - Programme n°00002**

**N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier :** «Après Rochaix 2 dont la capacité d'accueil de 48 berceaux est maintenant partagée à égalité entre le 8<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> arrondissement, voici donc arriver Rochaix 3, en attendant Rochaix 4 parce qu'il y aura Rochaix 4 dans quelques temps. Je vous en parlerai après.

Le fonctionnement de Rochaix 3 en crèche tiroir va permettre à la Ville de Lyon de l'utiliser en fonction des besoins en travaux des autres équipements d'accueil du jeune enfant dont elle a déjà la gestion. Une des premières crèches municipales à en profiter sera d'ailleurs la crèche Rochaix 1 qui devrait ainsi bénéficier d'importants travaux de rénovation et de mises aux normes, sans que cela occasionne trop de gênes pour les familles et le personnel de la crèche puisque les enfants seront accueillis à proximité, sur le même site. Les travaux de la crèche Rochaix 3 ont déjà commencé, au printemps. La réouverture de la structure est fixée à la fin du mois d'avril 2019, ce qui fait à peu près un an de travaux.

Sur ce site de 4 crèches mises en service en 1980, une seule reste encore occupée par les hospices civils de Lyon, sa restitution à la Ville de Lyon étant prévue à l'automne 2018. Nous aurons donc bien une crèche Rochaix 4. Je ne sais pas encore à quelle utilisation précise elle sera affectée, si ce n'est qu'elle sera occupée par des enfants. Est-ce que cela sera une autre crèche tiroir ? Je ne sais pas encore. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

**A. BLEY, rapporteure, donne lecture du dossier :** « Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération est afférente aux subventions de la Ville de Lyon à des associations qui développent des actions sociales au bénéfice des personnes les plus en difficulté et les plus précaires.

Quatre axes pour cette politique sociale de notre ville :

- L'aide alimentaire ;

- L'accueil de jour ;
- La santé ;
- La lutte contre l'exclusion.

Le montant total des subventions s'élève à 1 305 740 euros. En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de soutenir les actions de LAHSO, avec 175 000 euros pour son accueil de jour et 63 000 euros au titre de la lutte contre l'exclusion.

Il vous est également demandé d'approuver les conventions afférentes et c'est notamment le cas pour LAHSO puisque le soutien dépasse 23 000 euros.

Pour cette délibération qui soutient les plus démunis et la cohésion sociale, je sollicite, mes chers collègues, un avis favorable et je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Fabienne SERAPHIN ne participe pas au vote.**

#### **4 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros.**

**R. JACQUET, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Madame le Maire, mes chers collègues, comme on vient de vous le dire, il s'agit des subventions dont nous avons voté une première tranche au Conseil de janvier dernier. Il s'agit donc d'un complément d'attribution de subvention. Deux associations sont concernées dans notre arrondissement :

- ALTEA, association jeunesse de théâtre et d'art avec de jeunes adultes handicapés mentaux ;
- La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et contre la xénophobie.

Ces deux associations sont maintenant connues. Les subventions ne varient pas par rapport à l'année dernière :

- 1 500 euros pour ALTEA ;
- 10 000 euros pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

En complément, je voulais vous dire toute la satisfaction que nous avons eue lorsque nous avons tenu et réussi le forum théâtre pour la cinquième année consécutive, sur l'égalité entre les sexes, avec les étudiantes de l'Université LYON 2, les collégiens et collégiennes de Lacassagne – ils étaient 80 – et pendant une heure et demie, nous avons vécu une interactivité sur ces enjeux, ce qui était un très grand plaisir et une très grande satisfaction. Nous reconduirons cela l'année prochaine, bien entendu. On fait cela à la grande salle de la SEPR. C'est un très grand plaisir pour eux de nous accueillir, et pour nous, c'est une salle vraiment adaptée à ce genre d'initiative.

Je vous demande d'approuver cette délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **5 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement**

**J.F. BEL, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présente délibération est très classique. On la voit chaque année. Elle prévoit d'attribuer des subventions à des associations très connues de l'arrondissement. Le montant global directement lié à l'arrondissement est de 159 950 euros et se découpe de la manière suivante :

- 152 750 euros pour l'UGFRL, service de portage de repas à domicile ;
- 500 euros pour Rencontres et partages ;
- 1 000 euros pour Bien vieillir dans son quartier ;
- 1 500 pour le CRIAS Mieux vivre ;
- 500 pour Loisirs, solidarité retraite ;
- 2 700 pour le Codap ;
- 500 pour l'association Jean Zay ;
- 500 pour Vivre à plein temps.

Toutes ces associations ont une incidence sur le bien-être des seniors de l'arrondissement. Cette incidence est, depuis longtemps, reconnue pour leurs actions bienveillantes qui, pour beaucoup, sont quotidiennes. Ces associations méritent, une fois de plus, notre soutien. C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de délibération. Merci.»

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**J.F. BEL :** « Je voudrais faire le petit point... »

**C. PANASSIER :** « Effectivement. On voulait en profiter pour faire un petit point sur le plan canicule.»

**J.F. BEL :** « Il va être rapide. Puisque la parole m'est donnée, j'en profite pour dire que comme toutes les années, depuis début juin, le plan canicule s'est mis en veille. Le Préfet peut ainsi l'activer à tout moment si la chaleur devient extrême le jour et la nuit. Également, tous nos foyers logements, EPA ou EHPAD sont, comme le demande la loi, prêts à recevoir des personnes qui seraient en difficulté à cause des grandes chaleurs, de 8 heures à 18 heures. Comme il est possible, tout au long de l'année, les personnes âgées et autres, peuvent chaque jour, se faire inscrire ou s'inscrire sur un simple appel au 04 72 10 30 30 ou sur le site de la ville. Ce dispositif national mobilise les services sanitaires et sociaux de la Ville et de la Métropole. En cas de fortes chaleurs, ceux-ci contactent régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et leur propose une visite à domicile si nécessaire.

Pour l'instant, tout est en ordre de marche. On n'attend plus que la chaleur ! »

**C. PANASSIER :** « Merci Jean-François. »

**6 – 28431 - Programmation financière 2018 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement - autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

**Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grand Lyon Habitat pour une action sur la Duchère**

**F. VIDAL, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le volet concernant la gestion sociale et urbaine de proximité, GSUP, de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux d'aménagement de logements, parties communes et espaces extérieurs. Il s'agit ici, de l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Le Voltaire pour l'aménagement et le développement du jardin partagé, acquisition de matériel et travaux pour un montant de 6 000 euros. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7 – Programmation 2018 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

**N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier:** « C'est un rapport classique concernant la politique de la ville. On a un premier volet visant à cofinancer en lien avec l'État, les différents postes de la mission territoriale. Puis, on a un second volet d'intervention dans le champ de la sécurité et de la prévention.

En effet, en complément des actions mises en œuvre par ces partenaires associatifs et qu'elle soutient assurément, la Ville de Lyon dispose de trois postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats, ayant pour mission l'accueil et l'orientation des victimes et auteurs d'infractions pénales. Je vous remercie de bien vouloir soutenir cette action en approuvant ce projet de délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8 – Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable**

**L. BRIATTE, rapporteure, donne lecture du dossier :** « Je vais faire une présentation assez rapide parce que c'est une délibération qui est présentée régulièrement ici. Il s'agit bien sûr de continuer à développer la stratégie globale de la Ville de Lyon en matière d'économie sociale et solidaire. Cette stratégie se centre autour de trois grands axes :

- La promotion et l'économie sociale et solidaire ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire ;
- La promotion de la consommation responsable.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon soutient activement les coopératives d'activités économiques qui sont donc des structures qui proposent un cadre juridique, économique, social et humain, aux porteurs de projets qui souhaitent se tester en grandeur nature.

Concernant le 3<sup>ème</sup> arrondissement, on a une subvention d'un montant de 7 500 euros et 5 500 euros qui vous sont détaillés, et proposés pour soutenir Emploi CAP Services qui est la première activité d'emplois proposée en France.

Vous avez le détail du montant de la subvention :

- 7 500 euros pour le fonctionnement de la coopérative d'activités et d'Emploi CAP Services ;
- 5 500 euros pour l'accompagnement du projet TALENTS 9 qui concerne La Duchère.

Je vous rappelle bien sûr que le siège de l'association Emploi CAP Services est situé dans le 3<sup>ème</sup>, Rue Duphot.

Il y a une autre subvention qui concerne le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit d'une attribution de subvention pour le réseau DéPart, *Dé* comme découverte et *Part*, comme partage. C'est le premier réseau structuré de tourisme solidaire, en France. À ce titre, il est proposé une subvention de 3 500 euros.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018, pour un montant total de 87 882 euros**

**A. BARIOZ PLANCHE, rapporteure, donne lecture du dossier:** « Madame la Maire, chers collègues, chers tous et toutes, ce soir, nous allons voir ensemble, deux attributions de subventions de fonctionnement. C'est un peu long, donc je vais essayer d'être assez concise et claire.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon est fortement engagée dans une politique de l'égalité et se mobilise au côté des personnes confrontées au handicap, pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible. Notre ville, dans l'exercice de ses compétences et dans chacun de ses projets, s'attache à développer l'accessibilité et à créer des conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie.

De nombreuses associations concernées s'impliquent dans une dynamique de partenariat avec la ville en participant à la Commission Communale de l'Accessibilité, dite CCA, à laquelle je participe, et aux différents groupes de travail qui en sont issus. Notre ville a aussi développé une démarche de soutien aux associations et organismes pour des initiatives, projets et actions en direction des personnes en situation de handicap ainsi que leur famille pour un mieux-vivre ensemble. Pour ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> arrondissement, vous les connaissez déjà certainement :

- Nous avons ALTEA qui fait des activités de théâtre et de danse avec de jeunes adultes en situation de handicap. La subvention s'élève à 800 euros ;

- Nous avons l'Association des Donneurs de Voix, avec le prêt gratuit aux malvoyants et non-voyants de livres enregistrés sur tout support, pour un montant de 1 800 euros ;
- Nous avons aussi CRIAS qui fait de l'information et de la recherche dans tous les domaines concernant la situation et la vie des personnes retraitées, âgées et/ou en situation de handicap pour un montant de 1 500 euros ;
- Nous avons Distinguons-nous, avec la journée nationale des Dys que vous connaissez sûrement puisque c'est une très grande journée d'action, à la fois sur la ville et la région, et en national. La journée nationale des Dys, dans le Rhône, est en octobre 2018. Cela se passe généralement dans les locaux de la région. Il s'agit d'un montant de 2 000 euros.
- Puis l'Association des Accidentés de la Vie, « Jacinthes et fleurs de l'espoir », dans le cadre de la semaine nationale de prévention sur les risques routiers et accidents de la vie. C'est également en octobre. La subvention est de 1 000 euros ;
- Enfin, l'UNAFAM 69, l'Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou en situation de handicap psychique. Elle fait de l'accueil, de l'aide et du soutien aux familles et des malades souffrant de troubles psychiques. Le montant de la subvention est de 18 000 euros.

Sachez, très chers collègues, que le montant total de cette subvention, pour toute la Ville de Lyon, est de 87 882 euros. Je vous propose, ce soir, d'accepter de voter cette subvention, ainsi que la convention qui s'y affère. Merci. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10 - Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros**

**A. BARIOZ PLANCHE, rapporteure, donne lecture du dossier :** « Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, comme avec l'ARS, comme défini dans le dernier plan régional de santé Rhône-Alpes. En fonction des besoins spécifiques sur le terrain, par exemple, certains quartiers de la ville, comme chez nous vers la Place Bahadourian et Guichard. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

- Le VIH et autre IST ;
- Les addictions et toxicomanie ;
- La souffrance psychique.

Ainsi, en concertation avec l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Lyon entend poursuivre son soutien aux initiatives et aux actions en la matière, avec les objectifs prioritaires suivants :

- Prévenir et lutter contre les addictions, c'est-à-dire substances psychoactives, alcool et tabac, prioritairement chez les jeunes, les plus vulnérables, que cela soit sur l'espace public ou dans les lieux festifs ;
- Poursuivre le soutien au dépistage du VIH, des hépatites B et C ainsi que des IST. D'ailleurs, je vous invite toutes et tous, à vous faire dépister ;
- Accueillir et soutenir les malades et leur famille concernées par la maladie alcoolique, le VIH et les hépatites B et C ;
- Renforcer l'accompagnement psychosocial des malades et de leur famille, pour la souffrance psychique, le mal-être et la prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées et en désarroi ;
- Soutien aux professionnels confrontés à des situations complexes de souffrance psychique ;
- Soutien aux projets dans le domaine de la santé mentale, notamment les Conseils locaux de santé auxquels je participe également, ainsi que l'écoute et l'accueil des personnes en souffrance.

Sur la lutte contre les IST et VIH, en ce qui concerne notre arrondissement, nous avons une structure qui s'appelle BASILIADE qui fait de l'accueil et de l'accompagnement des personnes touchées par le VIH, en situation de précarité. C'est un accueil collectif autour de temps conviviaux, animation de permanence d'accueil, accompagnement individuel pour faciliter le retour à l'autonomie pour certains d'entre eux. La subvention s'élève à 7 000 euros.

Concernant le volet santé mentale, souffrance psychique, nous avons trois associations :

- L'ADES qui agit au sein de la semaine d'information sur la santé mentale, du 12 au 25 mars. La subvention est de 4 500 euros ;
- Les Ateliers du Présent qui est un espace de ressources et projets, d'ateliers collectifs, entretiens individuels, pour des personnes présentant d'importants problèmes de santé psychique et physique, les éloignant des parcours d'insertion sociale et traditionnelle. Ils font un formidable travail, je me permets de le souligner. La subvention est de 4 500 euros également ;
- Enfin, on connaît tous cette association – en tout cas, je l'espère – qui est l'UFCS, formation, insertion, Union Féminine Civique et Sociale, qui travaille sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion professionnelle, en grande difficulté et souffrance psychique. La subvention est de 3 000 euros.

... Excusez-moi, cela ne marchait plus. Je vous demande, très chers collègues, de voter favorablement pour ces subventions et les conventions qui s'y affèrent. Je vous remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **11 – Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la santé (politique de la ville volet santé et soutien aux personnes fragilisées) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 35 300 euros**

**N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier :** « Les actions présentées... (*Coupure*) c'est pour la continuité des soins ainsi qu'une offre de service pour des publics en situation de fragilité suite à des problèmes de santé. Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes. Il s'agit d'une subvention totale de 35 300 euros, sachant que les actions citées concernent pratiquement toutes... (*Coupure*). Je précise simplement que deux des associations ont leur siège dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de l'association des Bibliothèques d'hôpitaux de Lyon et de sa région et de l'association Musigones. Elles interviennent dans les hôpitaux.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **12 – Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2018**

**C. RICHNER, rapporteure, donne lecture du dossier :** Oui, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, ce projet de délibération concerne une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles. Cette convention assure la mise en œuvre du programme de réussite éducative (PRE), qui entre dans les missions de la Caisse des écoles. La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre de ces projets par :

- La coordination du dispositif de réussite éducative, soit 45 000 euros ;
- Le renforcement du service médico-social scolaire sur les quartiers classés en quartiers politiques de la ville, dont fait partie le quartier Moncey, soit 102 500 euros.
- Les actions validées dans le cadre du PRE, dans les territoires concernés, sont calculées sur la base de justificatifs de services faits.

Cette convention annuelle permet le remboursement à la Ville de Lyon des frais engagés dans le cadre de ce programme par la Caisse des écoles.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **22 – Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte**

**A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Je vais être court parce que j'ai plusieurs délibérations. Concernant cette délibération, il s'agit, comme chaque année, de la « Lyon Free VTT » qui passera par le 3<sup>ème</sup> arrondissement, les week-ends des 8 et 9 septembre. La Ville de Lyon propose une aide pour l'organisation de cette manifestation qui a même une retombée nationale maintenant, qui va donc bien au-delà de notre ville, voire même internationale pour les meilleurs. La subvention est de 28 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de cette délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **23 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9e édition de "BMX Street Station", du 28 au 30 septembre 2018**

**A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Je vous avais déjà parlé, lors du dernier Conseil, de cette association qui organise la 9<sup>ème</sup> édition de sa « BMX Street Station ». Je vous rappelle qu'il s'agit d'une manifestation internationale de BMX qui a démarré dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, sur la Place Béraudier et qui essaime un peu dans toute la ville, mais qui garde quand même un pied dans le 3<sup>ème</sup>. Ce sera pour la Place Renaudel, chez nous, entre le 28 et le 30 septembre. Le montant s'élève à 4 000 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **24 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité**

**A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Les Lions du sport que je ne présente plus. C'est un dispositif qui permet d'attribuer 2 000 euros par arrondissement au profit d'associations qui ne touchent pas de subventions annuelles. Pour le 3<sup>ème</sup> arrondissement, avec l'Office des sports du 3<sup>ème</sup>, nous avons retenu les Anciens Gym qui s'occupent du back-office des compétitions de gym. Puis, une aide à l'office des sports du 3<sup>ème</sup> pour des manifestations, dont une particulièrement dont on parlera peut-être à la fin, et qui est Sport's Art qui aura lieu le vendredi 29 juin, à la Bourse du travail. L'ensemble des associations sportives et culturelles – celles qui ont désiré participer – viendront vous présenter leur spectacle de fin d'année, avec un mélange de danse et de gymnastique. Je vous invite à venir nombreux parce que c'est vraiment de qualité. Le montant s'élève à 1 000 euros pour chacune. »

**C. PANASSIER :** « Il y a des demandes de parole. »

**M.H. BENZAOUI :** « Merci Madame le Maire, merci Monsieur le Premier adjoint. Bien évidemment, je voterai pour ce dossier sur les Lions du sport. Ce dispositif est devenu incontournable pour soutenir le tissu associatif très dense à Lyon, comme on l'a vu tout à l'heure, à travers les différents exposés au niveau du CICA. Néanmoins, aujourd'hui, je constate que ce dispositif pourrait disparaître. Vous me direz que ce serait insensé mais malgré tout, c'est ce que Yann CUCHERAT a annoncé apparemment, aux adjoints des arrondissements, notamment à Monsieur Jean-Stéphane CHAILLET qui est adjoint dans le 2<sup>ème</sup> et Xavier SIMON qui est adjoint dans le 6<sup>ème</sup>. Est-ce que vous pourriez m'en dire un peu plus, Monsieur ACHACHE, concernant cette disparition de subventions qui touchent 70 associations. Cela représente 54 000 euros, soit 0.72 % des dépenses annuelles (*Coupure*) le monde du sport qui est à hauteur de 7.5 millions d'euros en ce qui concerne notamment les années qui précèdent. Je vous remercie. »

**A. ACHACHE :** « À cause du micro, je n'ai pas entendu tous les chiffres mais je vous fais entièrement confiance. C'est bien dommage que certains adjoints au sport partagent ce qui, pour l'instant, n'est qu'une piste de réflexions. Yann CUCHERAT nous a appelés mais on en est seulement à la réflexion

parce que, comme tout le monde le sait autour de cette table, la ville doit continuer ses efforts financiers. Concernant le sport, il y a deux pistes qui s'offrent à nous ou même trois. Un, on peut réduire les montants des subventions, comme on vient de le faire à l'instant, sur des manifestations ponctuelles. Deux, on peut diminuer le montant des subventions allouées chaque année à l'ensemble de ces associations. Trois, comme vous l'évoquiez à l'instant, les Lions du sport. Mais pour l'instant, rien n'est encore tranché.

J'avoue honnêtement que ce dispositif, s'il est utilisé à bon escient, est bien parce qu'il sert vraiment à venir donner un coup de pouce à ces petites associations, sur des petits besoins, des petites manifestations, un déplacement ponctuel, un achat de coupes, un achat de médailles. Pour vous donner un ordre d'idée, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, on décide de cela de manière collégiale, avec l'office des sports du 3<sup>ème</sup>. On regarde les besoins des associations. Ce n'est pas du fait du Prince, si je peux m'exprimer ainsi, que les subventions sont données. Cela a une vraie utilité. Certains ont un peu détourné ce mode de subvention de sa vocation première. Pour l'instant, je vous rassure, c'est vraiment une piste parmi les autres. Je serais plutôt favorable à ce qu'on la garde parce que c'est un bon dispositif ou il faudra trouver autre chose. L'ensemble des dispositifs sont bons – mais c'est un dispositif qui est assez complémentaire à ce qui existe sur les subventions annuelles qu'il faudra trouver parce que Yann CUCHERAT et la Ville de Lyon ne peuvent pas, de manière concrète, s'occuper d'aller donner parfois 500 euros à une association organisant un petit tournoi. Pour l'instant, rien n'est acté, attendons la décision finale. »

**M.H. BENZAOUI :** « En tout cas, je suis content que vous partagiez mon avis sur le maintien de cette subvention. Vous êtes responsable associatif, tout comme moi. Nous sommes tous deux dirigeants d'une association de karaté qui est délégataire de la fédération. Vous savez combien c'est difficile aujourd'hui, pour les petites associations, déjà d'avoir des subventions, notamment au niveau du CNDS ou des collectivités territoriales. Si aujourd'hui, on devait couper ces subventions, on verrait un certain nombre d'associations sportives disparaître. Je pense que ce petit coup de pouce qui ne représente finalement rien dans le budget annuel accordé au sport, pourrait quand même perdurer avec le temps. 54 000 euros sur 7,5 millions d'euros, cela ne représente rien mais c'est un gros coup de pouce pour ces petites associations. Je vous remercie. »

**A. ACHACHE :** « C'est effectivement un bon coup de pouce aux associations mais je vous rassure, cela ne gêne en rien dans le fonctionnement des associations et cela ne remet pas en question le devenir des associations. C'est vraiment un petit coup de pouce ponctuel. (*Coupure en raison d'un problème technique*) »

**L. LASSAGNE :** « Merci Madame le Maire de me donner la parole. On partage aussi les mêmes inquiétudes concernant cette opération des Lions du sport. La réponse ne me rassure pas du tout puisque vous venez de le dire, Monsieur ACHACHE, vous avez aussi intégré l'hypothèse de supprimer, d'arrêter ces subventions et cette opération. À mon avis, ce serait un coup dur pour des associations de proximité. Mon collègue l'a rappelé. 50 000 euros sur 5 millions d'euros, c'est 1 %. Je ne suis pas certain qu'il faille faire des économies sur ce volume. Généralement, quand on veut faire des économies, on va sur les gros volumes et on ne va pas taper ou grignoter sur les 1 %. D'autant plus, vous l'avez rappelé, que ce sont des associations, pour le 3<sup>ème</sup> et pour les autres arrondissements, d'une toute première proximité et pour lesquelles ces montants, aussi modestes soient-ils, sont importants dans leur fonctionnement. Par ailleurs, ces associations ne bénéficient pas d'autres aides de la Ville. Je pense donc que ce serait une grave erreur de supprimer cette opération et d'intégrer, d'ores et déjà, dans les hypothèses de réflexion – c'est ce que vous nous avez dit – un des scénarii qui consisterait à arrêter totalement ces subventions. Nous tirons aussi la sonnette d'alarme. Je pense que ce n'est pas sur les 1 % qu'il faut forcément faire des économies. »

**C. PANASSIER :** « L'idée n'est pas du tout d'arrêter d'aider les clubs, bien évidemment, mais de réfléchir à d'autres moyens de le faire. Aujourd'hui, c'est trop tôt puisque la réflexion débute mais on pourra revenir sur ce sujet. On est tous bien conscients du rôle et de l'importance de l'ensemble de ces clubs et de ces associations, dans la vie de nos quartiers et de notre arrondissement.

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **25 - Refonte des tarifs publics des patinoires municipales applicables au 1er septembre 2018**

**A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Le tarif des patinoires, vous l'avez eu dans les délibérations, dans les documents. Il s'agit d'un réajustement, en fait. C'est un peu à l'image de ce qui avait été fait l'an dernier, pour les piscines, à la différence près que là, il s'agit d'une toute petite augmentation sur les entrées. Les deux modifications principales portent sur le tarif unitaire, en sachant qu'en compensation, il y a une carte de 10 entrées à 25 euros, ce qui ramène l'entrée à 2,50 euros. En plus, il faut savoir qu'on peut cumuler. Une famille de trois enfants peut acheter une seule carte de 10 entrées et y aller avec les trois enfants. Par ailleurs, avant, la gratuité allait jusqu'à 7 ans. Pour harmoniser avec les piscines, on a ramené cet âge à 6 ans. Ce sont les deux grosses modifications sur la grille tarifaire qu'on vous propose. Il y a aussi une légère augmentation sur la location des patins. »

**M.H. BENZAOUI :** « J'ai une simple question. Concernant les piscines, on a les mêmes tarifs ? Non ? Ce que vous annoncez pour les patinoires, à savoir 25 €... »

**A. ACHACHE :** « Non, je me suis mal exprimé. »

**L. LASSAGNE :** « Pour optimiser la circulation du micro... (*Coupure*) Vous avez quand même oublié de mentionner, dans l'augmentation du tarif, le tarif structures et associations à caractère social puisque lui augmente quand même de 10 %. Les Lions du sport, les associations à caractère social... (*Coupure*) il faut éviter de trop taper sur les associations. »

**A. ACHACHE :** « Non, je me suis mal exprimé, en fait, comme tout à l'heure, sur les Lions du sport. Je n'ai pas dit qu'on alignait les tarifs sur les piscines. J'ai dit qu'à l'image de ce qui avait été fait sur les piscines, il y a une refonte des tarifs sur les patinoires. Concernant la remarque de Monsieur LASSAGNE, sur les structures sociales, il en va de même. Ils ont la carte qui a été créée, de 10 entrées pour 25 euros, soit 2,50 euros, l'entrée à la patinoire. Ce qui va réellement changer sur les structures sociales, c'est la délibération d'après sur la modification du règlement intérieur. Maintenant, le taux d'encadrement des enfants qu'ils emmèneront dans les patinoires sera fixé à l'image de ce qui se fait dans les centres de loisirs. Ils ne pourront plus venir avec un accompagnant – ce qu'ils ne faisaient pas - pour 25 mais un pour 8 ou un pour 12, en fonction de l'âge des enfants. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **26 – Modification du Règlement Intérieur des patinoires municipales**

**C. PANASSIER :** « Abdel ACHACHE, vous avez commencé sur la modification du règlement intérieur des patinoires municipales. »

**A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Je vais vous faire grâce, je ne vais pas vous égrener l'ensemble du règlement intérieur. Je vais simplement vous faire part des plus grosses modifications. La Direction des sports a recalibré le nombre maximum de personnes pouvant être à l'intérieur d'une patinoire. Je vous l'ai dit tout à l'heure, la gratuité n'est plus jusqu'à 7 ans mais jusqu'à 6 ans. On a précisé, pour les enfants de plus de 12 ans qui ont le droit de venir seuls, que la responsabilité de la Ville était d'assurer la sécurité au sein de la patinoire mais si les enfants quittaient la patinoire, c'était de la responsabilité des parents qui les ont laissés venir seuls. Sur les structures à caractère social, je vous l'ai dit aussi, c'est un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et un pour 12 s'ils ont plus de 6 ans. Il y a l'obligation de prendre un panier pour le vestiaire. Enfin, comme on l'avait pour les piscines, l'an passé, on a écrit sur le marbre... en tout cas, sur le papier, que la ville se réserve le droit d'exclusion temporaire sur des incidents un peu graves qui pourraient avoir lieu avec des mineurs ou des majeurs.

Voilà les modifications les plus significatives. »

**C. PANASSIER :** « Merci. Effectivement, ce sont des mesures qu'il était nécessaire de prendre, aux vues de certaines réalités vécues dans notre patinoire. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**27 – Lancement de l'opération n° 63001628 "Mise en place d'un pilotage sur l'installation d'éclairage public d'une partie du quartier de Montchat" à Lyon 3e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013**

**L. PEISER, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Bonsoir. Madame le Maire, chers collègues, la présente délibération a pour objet la mise en place d'un pilotage sur l'installation d'éclairage du quartier de Montchat. Cette délibération s'inscrit pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition énergétique, dans son volet « économie d'énergie ». Elle s'inscrit également dans la mise en œuvre du deuxième plan lumières de la Ville de Lyon, qui vise à concilier développement économique et urbain de la ville et économie d'énergie. Par exemple, en 2010, il y avait 68 830 lampes sur la Ville de Lyon, pour une consommation de 35 millions de kilowatts/heure. En 2016, il y avait 74 300 lampes, soit 6 000 de plus pour une consommation de 28 millions de kilowatts/heure, soit 7 millions de kilowatts/heure de moins.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre ces efforts. En effet, le changement de technologie des lampes est un levier mais il est arrivé au bout de son efficacité et il s'avère insuffisant. Aussi, l'objectif de cette délibération est d'accompagner le changement technologique par un pilotage à distance, en télégestion, de l'intensité lumineuse des lampes. Dans la ville et notamment dans les quartiers résidentiels, le constat est fait qu'à partir de 22 heures, l'essentiel des rues, des quartiers sont éclairés alors qu'il n'y a aucun usager qui y circule.

La délibération vise à mettre en œuvre un éclairage intelligent, en jouant sur la temporalité d'éclairage, soit par une gradation de 22 heures à 5 heures du matin sur les grands axes, soit par détection de 22 heures à 5 heures du matin sur les voiries secondaires. Bien évidemment, il ne s'agit pas de couper l'éclairage public mais plutôt de l'adapter. L'éclairage public sera maintenu toute la nuit sur l'ensemble du secteur. Seul le niveau d'éclairement sera réduit à 7-8 lux, ce qui est suffisant pour la visibilité, la circulation des piétons, sachant que pour la circulation automobile, c'est 12 à 13 lux qui est attendu.

Vous avez bien compris le principe. Ce niveau d'éclairement sera augmenté automatiquement sur les voiries secondaires lors de la détection par radar d'un véhicule ou d'un vélo et la télégestion centralisée permettra d'affiner la gestion de chaque rue, puisqu'au-delà de l'intensité des lampadaires, il y a aussi leur positionnement géographique qui joue sur le niveau d'éclairement des rues.

L'objectif est une économie de 50 à 70 % de la consommation électrique soit, sur le quartier, 300 000 kilowatts/heure par an, pour un investissement de 1,9 million d'euro et pour le remplacement de 1 600 lampes ainsi que l'installation du système de détection.

Je vous propose d'approuver ce projet de délibération. »

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? »

**M.H. BENZAOU :** « Merci Madame Le Maire. Je voulais souligner la qualité de ce projet et remercier l'adjoint, Monsieur PEISER, pour sa présentation. C'est vrai que c'est un investissement important, avec 1,9 million d'euro. Je pense qu'aujourd'hui, c'est indispensable. Ceci pour plusieurs raisons. J'ai eu l'occasion de circuler dans Montchat, ces derniers jours, et j'ai vu la vétusté des luminaires d'éclairage urbain, côté Rue Ferdinand et Rue Eugénie. Ces luminaires ont trop vécu et il était temps d'investir sur des luminaires intelligents. Je suis un défenseur des nouvelles technologies et je pense qu'on va effectivement économiser 300 000 kilowatts/heure mais on va également économiser de l'énergie générée à hauteur de 45 000 euros par an. Cela allégera les finances publiques sur le seul fonctionnement des luminaires sur le quartier de Monchat, ce qui, d'après mes calculs, réduit à 15 centimes – j'ai fait un calcul, je suis mathématicien – le coût moyen au kilowatt/heure. Je ne peux donc que voter favorablement ce dossier. Je vous remercie. »

**L. LASSAGNE :** « C'est effectivement une très bonne chose. Je ne suis pas certain, Monsieur l'adjoint, qu'on puisse dire et affirmer qu'on est allé au bout de ce qu'on appelle le *relamping* puisque c'est ce qui est donné cette année, mais dans 5 ans, vous aurez du matériel, avec ou sans détection, infiniment plus performant. Espérons que le matériel que la Ville de Lyon va installer sera compatible avec les nouvelles technologies qui se préparent. Cependant, on est bien loin d'être arrivés au bout du bout sur uniquement le *relamping*.

Ensuite, baisser l'intensité lumineuse, je pense que c'est une bonne chose. Il y aura certainement une explication à apporter aux habitants puisque la lumière, c'est aussi un sentiment de sécurité. Je pense

qu'il faudra l'accompagner. Concernant la plage de pleine lumière, en dehors des 22 heures-5 heures du matin, est-ce qu'il y a aussi une réflexion, si les candélabres sont changés, sur ce qu'avait porté, il y a quelques années, le ministère du développement durable concernant la pollution lumineuse, puisque les villes sont des points de pollution lumineuse ? Le souci n'est pas forcément d'éclairer l'intégralité, voire les façades, voire l'intérieur des habitations, mais de mieux gérer le flux pour limiter cette pollution. »

**C. PANASSIER** : « Vous n'êtes pas sans savoir que concernant l'éclairage public, à Lyon, il y a une vraie compétence et c'est une vraie renommée. Je pense qu'il y a déjà pas mal de choses qui ont été réfléchies. »

**L. PEISER** : « Merci pour vos deux interventions et les calculs que vous avez faits. Monsieur LASSAGNE, sur la pollution lumineuse, le remplacement des candélabres et des lampes qui vont avec, et surtout les verres qui accompagnent les lampes, puisqu'il y a aussi le système optique, permettra de mieux éclairer les trottoirs et les rues, avec une faible intensité pendant un temps et de ne pas avoir, par contre, une dispersion par le haut qui est une véritable pollution nocturne.

Le projet sera présenté aux habitants de Montchat. Comme vous l'avez constaté, cette année, il y a surtout un investissement d'étude, et c'est surtout l'an prochain que se fera l'investissement dur. Bien évidemment, avant la réalisation, nous organiserons une réunion publique à Montchat.

Moi aussi, je voulais me féliciter de ce projet de délibération sur l'arrondissement car en la matière, le 3<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement pilote puisque la première installation test de lumière de niveau variable par détection radar, est en place sur le Parc Jugan, depuis plus de 8 ans, et à cette époque, il s'agissait d'un test de nouvelle technologie. Huit ans plus tard, nous sommes en capacité de le déployer dans l'arrondissement mais aussi dans la ville puisqu'il n'y a pas que le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a d'autres projets dans la ville.

Sachez que le projet est assez bien perçu puisqu'il y a des tests qui ont été notamment faits dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement et que, par exemple, pour la gradation des lumières, celles-ci sont déjà en place Rue Feuillât et Rue Garibaldi mais personne ne s'en est rendu compte. Cela veut donc dire que cela fonctionne. Merci. »

**C. PANASSIER** : « Merci Laurent. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**28 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 208 581,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation lourde et de restructuration d'une résidence sociale de 262 logements situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e**

**F. SERAPHIN, rapporteure, donne lecture du dossier** : « Madame Le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la société d'économie mixte ADOMA dont le siège social est au 144, rue Garibaldi, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 208 581 euros que la Ville de Lyon a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 262 logements situés au 148, avenue Félix Faure, sur notre arrondissement.

Je vous remercie de voter favorablement pour ce projet d'amélioration de cette résidence sociale ainsi que d'une restructuration de cette résidence. »

**L. LASSAGNE** : « Bien entendu, nous ne sommes pas contre cette opération de réhabilitation mais par principe, nous voterons contre – ainsi que le pouvoir de Pierre BERAT – par rapport au taux SRU qui n'est pas dans notre conception de la répartition et l'équilibre d'une ville. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (L. LASSAGNE et pouvoir de P. BERAT)**

**29 – Modification de la délibération n° 2018/3645 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617**

**149,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 12 logements (9 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 24, rue Paul Bert à Lyon 3e**

**F. SERAPHIN, rapporteure, donne lecture du dossier :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le 29 janvier 2008, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à Alliade Habitat, à hauteur de 15 % pour une souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 149 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements : 9 logements PLUS et 3 logements PLAI au 24, rue Paul Vert. Or la notion de taux progressivité n'a pas été définie dans son intégralité, la Caisse des dépôts et des consignations ne souhaite pas valider la délibération initiale en l'absence de ces mentions. Ces éléments étant pris en compte dans ce projet de délibération, je vous prie d'approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **III --Questions diverses**

**C. PANASSIER :** « Nous en avons fini avec notre ordre du jour. Nous devons répondre à Monsieur BERAT mais il n'est pas là. Nous allons le faire quand même. Ce sera dans le compte rendu. Il avait posé une question la dernière fois. Je donne la parole à Antonia BLEY pour quelle puisse vous apporter précisément cette réponse.

**A. BLEY :** « Merci Madame le Maire. Monsieur BERAT nous avait posé la question sur la répartition de la dotation de l'animation locale 2017. Je regrette son absence, mais comme vous le disiez, Madame le Maire, il pourra avoir la réponse dans le compte rendu.

Il y a donc une première chose à dire, c'est que le montant de la dotation de l'animation locale est notoirement insuffisant. C'est un constat qui est fait dans tous les arrondissements et cela d'ailleurs été relevé lors du dernier Conseil municipal par le Maire du 6<sup>ème</sup>. Les mairies d'arrondissement sont donc amenées à procéder à des transferts de crédits au sein du budget de fonctionnement pour permettre la réalisation des actions d'informations et d'animation, en faveur de la démocratie et de la vie locale.

Ainsi, les taux de consommation des crédits de dotation d'animation locale, résultant du rapport entre la dotation allouée et la consommation réelle de crédits, s'échelonnent entre 117 % pour le 9<sup>ème</sup> arrondissement et 213 % pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Avec 152 %, notre arrondissement se situe dans la moyenne, la dotation allouée s'élevant à 75 895 euros et les dépenses à 115 567 euros. Concernant la répartition de la dotation, elle s'établit ainsi :

- 62 % sont destinés au soutien des acteurs locaux et à l'animation de l'arrondissement ;
  - o 36 933 euros, représentant 32 % du budget, financent les rendez-vous festifs, culturels ou sportifs, de l'arrondissement, et le soutien aux initiatives locales, associatives ou au titre de la démocratie participative tel le forum des associations, les conseils de quartiers, les vœux du Maire, le spectacle de Nouvel An, Maillage, le banquet républicain. Précisons qu'en plus de ce soutien financier, 90 associations de notre arrondissement bénéficient de la mise à disposition, à titre gratuit, de salles et de matériel, notamment 4 000 créneaux horaires proposés ;
  - o 24 225 euros représentant 21 % du budget financent la déclinaison, dans notre arrondissement, des événements nationaux et municipaux, les actions seniors, notamment la semaine bleue, les actions égalité hommes-femmes, arbres de Noël et carnaval des écoles et crèches, les commémorations, gerbes et médailles ;
  - o 10 117 euros représentant 9 % du budget financent les achats transverses de fournitures et de matériel de réception, principalement les nappes, les verres, les boissons qui sont mis à disposition des acteurs locaux et des réceptions municipales ;
- 38 % du budget est destiné à la communication. La dépense principale de ce poste étant le financement de la revue du 3<sup>ème</sup> arrondissement « Vision 3 ». Avec une parution régulière de trois journaux par an, cet outil permet d'informer et de relayer les actions menées sur

l'arrondissement, avec une page d'agenda et deux pages de brèves dédiées aux initiatives locales, une page d'expression à l'opposition.

J'espère avoir répondu à la question de Monsieur BERAT. S'il le souhaite, il peut consulter plus avant, le détail des factures. Les services de la mairie sont à sa disposition. »

**C. PANASSIER** : « Merci. Avant de nous séparer, je voudrais juste vous rappeler quelques dates.

- Tout d'abord, le 20 juin, demain, 16 heures 30, l'inauguration du Parc Zénith. Nous en sommes très, très, très, très heureux ;
- Le 21 juin, la fête de la Musique, Place Guichard, Place Bir Hakeim, Place Voltaire, Square Sainte-Marie Perrin, Place Aristide Briand et à Monchat, Place du Château, Parc Bazin, Parc Chambovet et Place Louise. Je vous invite, bien évidemment, à participer à toutes ces manifestations ;
- Le 26 juin, c'est le lancement de la Guill'en fêtes, place Guichard, à 18 heures 15 ;
- Le 28, à 18 heures 30, la réunion d'information double sens cyclable et zone 30, Lyon 3<sup>ème</sup> ouest, ici même, salle Eugène Brouillard ;
- Le 29 juin – on l'a évoqué lors du CICA – la fête de Sport's art à la Bourse du travail. Au programme danse et gymnastique. De belles prestations en préparation. C'est à 19 heures, à la Bourse du Travail, le 29 juin ;
- Le 12 juillet, notre grand banquet républicain.

J'en ai fini avec les prochains rendez-vous. Je vous souhaite à toutes et à tous, une excellente soirée.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 26.**